

10. Montant des cotisations.

Elles doivent permettre notamment d'assurer l'amortissement des rénovations régulières des terrains, a priori sur un rythme décennal.

Le montants des cotisations n'a pas varié depuis de nombreuses années. Il a été décidé d'augmenter ces cotisations à partir de 2021, en simplifiant la grille, selon le schéma suivant :

60€ par adulte

90€ pour un couple

30€ par enfant

120€ pour toute une famille

11. Organisation d'événements

Le conseil d'administration souhaite revitaliser la vie du club et favoriser les rencontres entre membres, à travers divers événements.

Vincent Piette a proposé l'idée d'organiser des apéros de temps à autres après les cours de tennis dès qu'ils seront organisés.

Il est envisagé également de renouveler l'expérience d'événements communs avec le Four à pain qui a accueilli cette réunion.

il sera fait enfin appel à la bonne volonté des membres pour proposer et prendre en charge d'autres animations.

12. Divers

Il a été rappelé que le GARS ne doit pas nécessairement limiter ses activités au tennis. D'autres propositions seront étudiées.

=====

Fait le 05/07/2020,

Bernard Moreau

